

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la commune de Sedan, qui fait l'éloge du représentant Roux, en annexe de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la commune de Sedan, qui fait l'éloge du représentant Roux, en annexe de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 719-720;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_30016_t1_0719_0000_14

Fichier pdf généré le 01/02/2023

vendus, pour le prix et les conditions stipulés au contrat ».

Renvoyé au Comité de législation (1).

48

[Commune de Paris, 28 germ. II. Etat des détenus au 27 germ.] (2)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	236
Hospice du ci-devant Evêché	134
Grande-Force	712
Petite-Force	313
Irlandois, rue du Cheval-Vert	10
Sainte-Pélagie	259
Madelonnettes	298
Montprin, rue N.-D. des Champs	43
Abbaye	108
Collège du Plessis	410
Bicêtre	841
A la Salpêtrière	507
Chambres d'arrêt, à la Mairie	146
Fermes	33
Luxembourg	649
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	841
Brunet, rue de Buffon	49
Les Picpus, fbg St-Antoine	194
Réfectoire de l'Abbaye	107
Caserne des Petits Pères	47
Les Angloises, rue Saint-Victor	136
Lcs Angloises, rue de Loursine	120
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	348
Les Angloises, fbg St-Antoine	71
Coignard, à Picpus, n° 6	36
Ecossais, rue des Fossés Saint-Victor ..	104
Saint-Lazare, fbg Saint-Lazare	648
Mahay, rue du Chemin-Vert	30
Maison St-Antoine	
Lachapelle, rue de la Folie Renaud	31
Belhomme, rue Charonne, n° 70	99
Bénédictins anglais, rue de l'Observa- toire	112
TOTAL GÉNÉRAL	7,411

49

[Le cⁿ Boquet, natif de Genève, à la Conv.; s. d.] (3).

« Citoyen président,

Le nommé Antoine Boquet, natif de la République de Genève, déserteur des dragons de l'Empire en 1792, arrivé à Paris le 18 septembre dernier (v. s.) sur la section Poissonnière avec son cheval à lui appartenant, a pris la liberté de vous présenter, il y a 15 jours environ, un mémoire à ce sujet, duquel il n'a reçu aucune

réponse. Brûlant du désir de servir la patrie plutôt que d'être oisif dans la maison d'arrêt de St-Lazare, il vous prie, au nom de la loi, d'avoir égard à sa demande, vu qu'il sera toujours zélé pour confondre par sa valeur les tyrans et les ennemis de la République. Les commissaires de la section sont venus pendant deux jours de suite, il y a environ 2 mois, lui faire espérer qu'il sortirait au bout de 3 jours pour être aussitôt habillé et équipé avec son cheval qui lui serait rendu, et partir aussitôt. Il attend tout de votre justice pour ne pas le faire languir dans cette oisiveté, vu que ses bras seraient plus nécessaires à la République. S. et F. »

BOQUET.

La Convention passe à l'ordre du jour (1).

50

[La Sté popul. de Freneuse, à la Conv.; s. d.] (2).

« Citoyens représentants,

Notre Société quoique très peu fortunée, ne pouvant que faire des vœux pour la gloire de votre Montagne à jamais mémorable, voulant autant qu'il est en elle venir au secours des défenseurs de la patrie, a ouvert une souscription de laquelle il résulte 60 chemises d'hommes, 6 draps, 2 aunes de toile, 2 serviettes, 1 paire de guêtres, 2 livres de chanvre, 1 paire de boucles d'argent, 2 de cuivre, 2 épaulettes de galon fin en or, 3 aunes de galon faux, 113 liv. 15 s. en assignats, 21 liv. en numéraire, 34 livres de vieux linge pour bandes et compresses, et 18 livres de patin, lesquels objets ont été envoyés au district de Mantes pour les faire parvenir à destination.

Elle vous félicite sur vos glorieux et immortels travaux, applaudit vivement à l'abolition de l'esclavage, à l'établissement du gouvernement révolutionnaire, admire la sagesse et la profondeur de vos lumières pour découvrir les complots perfides que les ennemis de la patrie tramant contre notre liberté et de l'énergie que vous mettez à les punir; poursuivez-les jusqu'au tombeau. Restez à votre poste, respectables Montagnards, anéantissez le dernier des tyrans; rendez la République impérissable et la patrie vous devant son salut vous sera à jamais reconnaissante.»

ROUVEL (maire), J. LAINÉ, DAUVERGNE, L. COURCELLE, Hugues DEFER, BERNAY, HUVÉ, DEFER, PIDUCHEMIN (du C. de correspondance).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

51

La commune de Sedan déclare que le représentant du peuple Roux jouit de la confiance de

(1) Mention marginale, datée du 28 germ., signée Peyssard.

(2) C 298, pl. 1044, p. 2. Signé : FARON, LELIÈVRE. Mention marginale : 28 germ. II.

C 300, pl. 1059, p. 32.

(1) Mention marginale, datée du 28 germ. et signée Monnot.

(2) C 300, pl. 1059, p. 22.

(3) Mention marginale, datée du 28 germ. et non signée.

tous les patriotes du département des Ardennes,, et invite la Convention à prolonger son séjour parmi eux.

Renvoyé au Comité de salut public (1).

52

[UN SECRETAIRE présente à la Conv. la conduite civique du cⁿ Doléac en ces termes] : Doléac, ci-devant curé de Beaudeau, département des Hautes-Pyrénées, qui le premier dans ce département frontière, a donné l'exemple du respect pour les lois, a obéi au vœu de la nature, en devenant époux et père, a servi la Révolution de sa plume et de son épée, vient la servir encore par sa démission de prêtre et de curé et par les plus touchantes exhortations contre le fanatisme.

Je demande la mention honorable au bulletin (2)

[Extrait du reg. de la comm. de Beaudeau, séance du 15 germ. II. Le cⁿ Liberté montagnard (ci-dev^t Alexis) Doléac, aux off. mun. de Beaudeau].

Concitoyens frères et amis,

Je dois aujourd'hui vous rappeler, que célébrant pour la première fois la décade près l'arbre de la liberté le 20 frimaire dernier, vous y avez voté par acclamation et dans le transport de la joie la plus vive, un culte impérissable à la patrie bienfaisante. Vous crûtes devoir y ar rêter en même temps la continuation de votre culte religieux et vous m'en defférâtes le ministère.

Je répondis à votre confiance, en vous déclarant qu'il n'y avoit que la mort ou la loy qui fussent cappable de me séparer de vous. Vous aviez déjà la preuve complète de cet attachement dans la conduite que j'avais tenue toutes les fois qu'il m'avoit été présenté des bénéfices plus voyants et plus lucratifs, tant dans l'ancien régime que sous le nouveau.

Après avoir tout fait pour conserver mes rapports avec vous; ce ne seroit pas à 57 ans et au déclin de ma vie, que je voudrois renoncer par goût au pontificat rustique et pauvre que je me suis tant plu à verser dans votre sein durant 19 ans que nous avons passé ensemble dans la plus grande intimité.

Mais la nouvelle situation de la France m'impose l'obligation de briser présentement nos communications religieuses. Elle est horriblement travaillée, mise même quelquefois à deux doigts de sa perte par d'infâmes manœuvres auxquelles les mauvais prêtres ont pris et prennent part personnellement; en sorte que son gouvernement s'est vu forcé de précipiter la Révolution sur le culte catholique.

Tout démocratique dans son origine et sur-

tout dans son chef, il avoit malheureusement pris en passant durant une longue suite de siècles par des mains infidèles et corruptrices, tous les caractères d'un despotisme insupportable et avilissant, ainsi que les principes et les formes les plus opposées au régime républicain. Voilà, frères et amis, comme la loy suprême du salut et de la régénération de la patrie auxquels tout bon citoyen doit prendre sa part, m'imposent aujourd'hui l'étroite et indispensable obligation de renoncer aux fonctions d'un sacerdoce dégénéré. En le continuant encore, frères et amis, nous allions nous trouver, sans nous en douter, en opposition formelle avec la très grande majorité de la République, et notamment avec plusieurs districts de ce département, mais d'autant que la diversité dans les opinions religieuses entraîne communément la division dans les principes politiques et civils, surtout dans des tems d'effervescence révolutionnaire, il seroit arrivé peut-être que nous, les amis antiques et constants de la Révolution, serions devenus ses dangereux ennemis, en nous séparant de cette unité précieuse et indéfinie sans laquelle il nous seroit impossible de triompher de l'infamale coalition qui a cerné notre territoire. Cette idée, concitoyens frères et amis, qui vous fera frémir d'horreur, va vous rendre moins pénibles le sacrifice que vous allez faire de l'exercice de votre culte.

Quant à moi qui sens proffondément combien il nous importe à tous de ne neutraliser aucune de nos forces dans un moment où il s'agit de les développer dans leur universalité et dans toute leur énergie, contre les ennemis du dedans et du dehors, je vous déclare irrévocablement que je ne veux conserver d'autres relations que celles du citoyen; que, disposé à communiquer à toutes heures avec mes frères sous ce rapport, je repousserai avec persévérance et même avec dureté, quiconque s'adresseroit à moy pour des objets religieux; et en preuve de ce que je ne conserve à cet égard aucune arrière pensée, aucun sentiment de retour je remets : 1°. toutes mes lettres de cléricature, à la réserve de celles de prêtrise qui se trouvent dans ce moment et depuis très longtemps dans l'étude du ci-devant procureur Seguinote, à Pau, et desquelles je me tiens pour dépossédé. Je remets 2°. trois pièces relatives à ma ci-devant chapellenie ditte de Soussens, 3° un brevet du ci-devant Louis XV contresigné le duc de Choiseul, relatif à la charge de chapelain et aumônier qui m'avoit été autres fois conférée par ce ci-devant roy, 4°. une pièce relative à un canonicat qui m'avoit été conféré à Belfort par Honoré Charles Maurice Anne Grimaldy, ci-devant prince héritier de Monaco, et finalement deux pièces relatives à la ci-devant cure de Beaudeau, priant le secrétaire d'en coucher un certificat au bas de la présente déclaration qu'il voudra bien manifester à la commune assemblée et en délivrer un extrait au district de l'Adour et un second à moi soussigné, les jour et an que dessus, pour me servir comme de raison.

Signé : DOLÉAC.

P.c.c. : PÉBAY (secrét.-greffier).

(1) Mess. Soir, n° 608.

(2) C 300, pl. 1059, p. 30. Mention marginale : 28 germ., non signée.